



TOUS IMPLIQUÉS POUR

des rivières
en bonne santé

Les acteurs

de la gestion des rivières

Le RIVERAIN,

- > Le riverain est propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière.
- > Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier doit permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique [...] notamment par enlèvement des obstacles (embâcles), débris, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. (Extrait de l'article L215-14 du code de l'environnement).



La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

- > La Communauté de Communes est compétente en matière de GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- > Pour des raisons d'intérêt général (inondation, protection des milieux aquatiques...), elle peut se substituer aux riverains pour une durée déterminée afin d'assurer les missions de base et travailler à des échelles plus pertinentes (bassin versant).



Le PLAN PLURIANNUEL DE GESTION,

- > Il est élaboré à l'échelle d'un bassin versant (c'est-à-dire un territoire qui regroupe toutes les eaux se dirigeant vers une même rivière).
- > Un diagnostic permet de connaître et prioriser les enjeux de ce bassin versant.
- > Des actions sont proposées pour faire face aux enjeux identifiés pour une durée de 5 à 10 ans : aménagement et travaux en bord de cours d'eau.



Le PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC (PNR),

- > Le PNR agit pour le compte des Communautés de communes qui lui ont délégué la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les rivières où elles souhaitent intervenir.
- > Le PNR dispose d'une équipe technique « rivière » qui élabore les diagnostics de cours d'eau, programme les travaux et assure le suivi technique, administratif et financier des travaux.

La ripisylve

végétation des berges

les PROBLÈMES rencontrés

× UNE RIPISYLVE ABSENTE OU PEU ADAPTÉE AUX BERGES

- > Résineux et peupliers (enracinement superficiel) à l'exception du peuplier noir
- > Coupe à blanc / déssouchage
- > Plantes invasives (renouée du Japon...).

× UNE RIPISYLVE PEU OU PAS ENTRETENUE

- > Arbres morts dangereux
- > Amas de branches bloquant l'écoulement : créant des embâcles
- > Arbres penchés menaçant de déstabiliser la berge.



les SOLUTIONS, bonnes pratiques

✓ UNE RIPISYLVE ADAPTÉE AUX BERGES

- > Des essences diversifiées (Aulne, Saule, Frêne, fruitiers sauvages...)
- > Différentes strates de végétation (hautes herbes, arbustes, arbres)
- > Des arbres d'âges différents
- > Des cépées rajeunies fréquemment (rejets qui sortent d'une souche)
- > Une largeur suffisante (3 m).

✓ UNE RIPISYLVE ENTRETENUE

- > Abattage sélectif des arbres présentant un risque pour la stabilité de la berge
- > Enlèvement des arbres malades ou morts et des obstacles (embâcles) Certains embâcles peuvent être conservés afin d'offrir un abris à la faune aquatique
- > Les troncs et les débris de coupe stockés hors zone de crue.

Les berges

les PROBLÈMES rencontrés

x LES DÉCHETS

- > Remblai
- > Déchets de tonte d'herbe (excès des matières organiques)
- > Déchets (pollution chimique...).

x L'ÉROSION DES BERGES

- > Facteurs naturels : dynamiques de la rivière (cru) nature du sol...
- > Peut être aggravé par le piétinement du bétail et l'absence de végétation de berge (= ripisylve).



les SOLUTIONS, bonnes pratiques

✓ AMÉNAGER LES BERGES POUR LES TROUPEAUX

- > Mise en place de points d'abreuvement (descente aménagée, pompe à museau, abreuvoirs gravitaire ou solaire ...)
- > Clôture des berges (favorise la reprise de la ripisylve, limite les érosions de berges et les déjections des troupeaux dans l'eau)
- > Stabiliser les passages à gué (empierrement).

✓ GÉNIE VÉGÉTAL POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION

- > Mise en œuvre de techniques utilisant des végétaux pour stabiliser et restaurer les berges érodées (fascine de saules, peigne végétal...).

⚠ Ne nécessite pas de déclaration auprès de la police de l'eau, contrairement à l'enrochement.

Le lit mineur

les PROBLÈMES rencontrés

xFRANCHISSEMENTS

Les franchissements de rivières (ponts, gués...) peuvent être mal calibrés ou mal positionnés, ce qui peut entraîner :

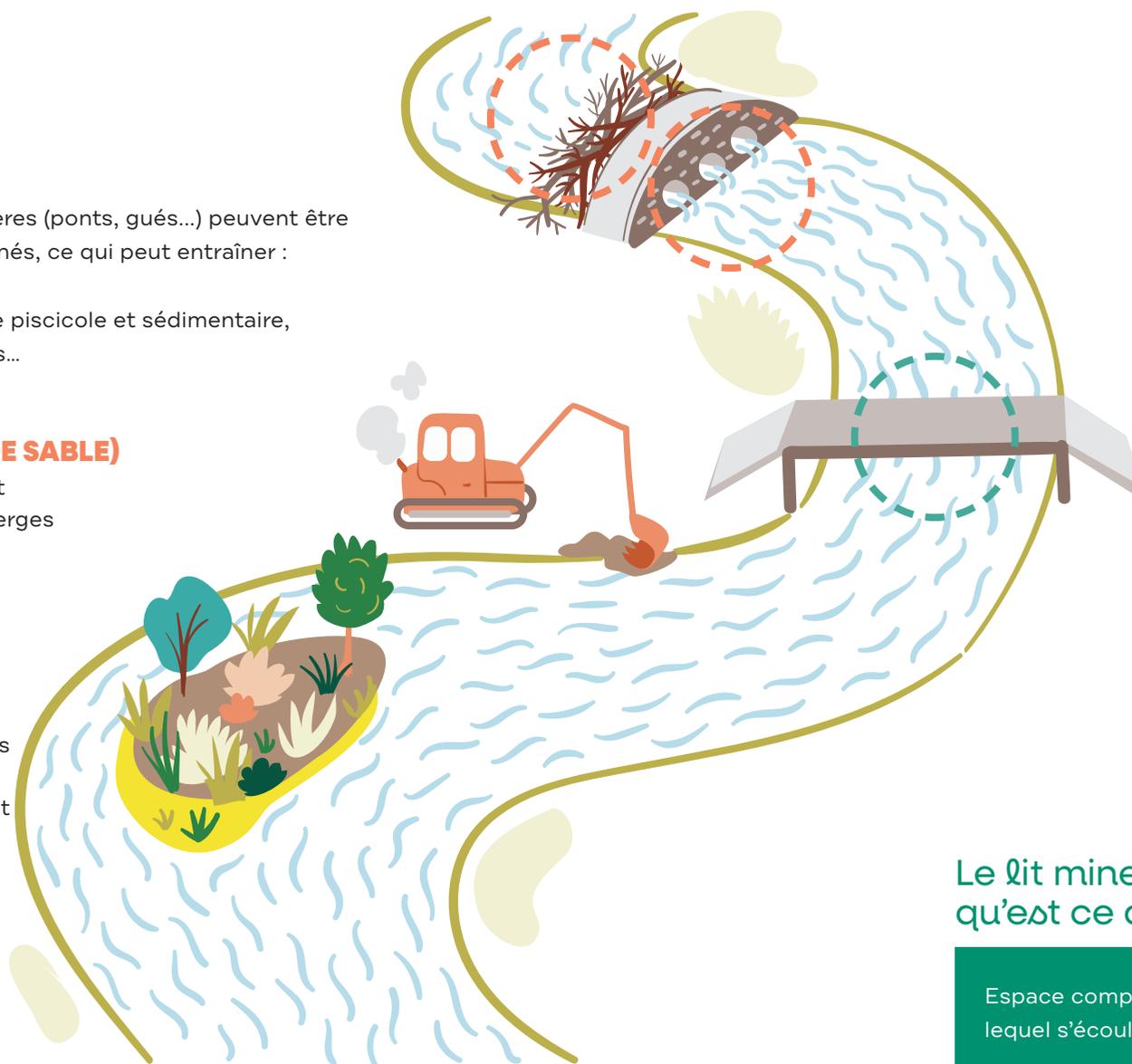
- > Des érosions
- > Une rupture de la continuité piscicole et sédimentaire,
- > L'amoncèlement d'embâcles...

xATTERISSEMENTS (AMAS DE TERRE OU DE SABLE)

- > Peuvent dévier le courant et entraîner des érosions de berges
- > Lorsqu'ils se végétalisent, ils sont difficilement mobilisables par les crues.

À SAVOIR

Contactez la Police de l'Eau pour toute intervention dans le lit mineur. Par exemple, les engins lourds ne peuvent circuler dans le lit mineur qu'avec une autorisation de leur part.



les SOLUTIONS, bonnes pratiques

✓CRÉATION D'UN PETIT OUVRAGE

- > Petit ouvrage de franchissement permettant d'assurer la continuité du lit naturel (demi-buse, pont cadre, passage à gué...).

✓GESTION DES ATTERISSEMENTS

- Si l'atterrissement cause des perturbations ou est un obstacle à l'écoulement, possibilité de :
- > Couper la végétation
 - > Décompacter les matériaux (sans les enlever) pour faciliter leur mobilisation par les crues.

Le lit mineur, qu'est ce que c'est?

Espace compris entre deux berges et dans lequel s'écoule la rivière (hors période de crue).

zoom sur

les zones humides

les zones humides sur l'Aubrac

Depuis les tourbières et les zones de sources du plateau de l'Aubrac jusqu'aux gorges boisées de la Truyère, les milieux humides sont une richesse pour notre territoire.

le rôle des zones humides

- > Filtre naturel des eaux contre les pollutions
- > Régulation du cycle de l'eau : écrêtement des crues et soutien des faibles débits
- > Réservoir de biodiversité
- > Support des activités humaines (production fourragère, activités récréatives...)
- > Stockage de carbone

vous avez un projet qui concerne les zones humides ?

Contactez la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides de votre département :

-> **Aveyron (12)**
à l'**ADASEA d'Oc**
à Rodez
Tél. 05 65 73 76 76
adaseadoc.fr

-> **Cantal (15)**
Au **Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne**
à Neussargues-en-Pinatelle
Tél. 09 70 75 04 96
cen-auvergne.fr

-> **Lozère (48)**
Au **Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie**
à Mende
Tél. 04 66 49 28 78
cen-lozere.org

À l'**association COPAGE**
à Mende
Tél : 04 66 65 62 00
copage-lozere.org

les travaux en rivière

qui contacter ?

vous voulez réaliser des travaux en rivière ?

Pour des renseignements, ou pour une assistance technique contactez :

> **le Parc naturel régional de l'Aubrac**
Village d'Aubrac - Tél. 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr



Pour toute intervention dépassant le cadre de l'entretien régulier du cours d'eau, se renseigner sur le régime réglementaire et les précautions à prendre, contactez :

> **la DDT, Service Police de l'Eau**

-> **Aveyron (12)**
la DDT 12
à Rodez
Tél. 05 65 73 50 00
aveyron.gouv.fr

-> **Cantal (15)**
la DDT 15
à Aurillac
Tél. 04 63 27 66 75
cantal.gouv.fr

-> **Lozère (48)**
la DDT 48
à Mende
Tél. 04 66 49 41 00
lozere.gouv.fr





Parc
naturel
régional
de l'Aubrac

Place d'Aubrac 12470 AUBRAC
05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr



Création Galagao communication - Illustrations ©Mauro Hojsle - 08/2021

